



Roissy, le 13 Mars 2018

Conflit à Air France

Le trio Gateau/Janaillac/Terner/ accentue la tension avec les salariés !

Après le succès de la journée de grève unitaire du 22 février dernier à laquelle l'intersyndicale d'Air France a été contrainte par l'absence de la prise en compte de ses revendications salariales, la direction générale s'est murée dans un dénigrement indigne en refusant toute ouverture de négociations sur le sujet.

Devant une telle irresponsabilité et un tel mépris, un nouveau préavis de grève générale a été déposé pour le vendredi 23 mars. Les salariés attendent la juste et légitime revalorisation des grilles salariales bloquées depuis sept ans.

La réunion sous préavis du mardi 13 mars à 14 heures s'est révélée une fois de plus stérile : la direction n'a, à aucun moment, tenté de débloquer la situation, cherchant même à diviser les salariés avec « la proposition » d'individualiser les augmentations en fonction de la perte d'inflation depuis 2011...

- Après avoir, pendant toutes ces années, usé continuellement de la « stratégie du Choc » en brandissant la menace d'une banqueroute.
- après avoir soumis les salariés d'Air France à de nombreux plans de culpabilisation vis-à-vis de leur rémunération,
- après avoir refusé tout investissement humain et industriel, bridant ainsi sciemment la performance économique de l'entreprise,

la direction générale persiste à mépriser ceux qui créent la richesse d'Air France au quotidien : ses salariés !

L'Intersyndicale Air France se réunira le jeudi 15 mars afin de définir la meilleure manière de contraindre le trio Gateau/Janaillac/Terner à satisfaire notre revendication salariale d'une réévaluation générale de 6% des grilles salariales de l'ensemble du Personnel.

LA GRÈVE DU 23 MARS EST MAINTENUE

L'Intersyndicale.